

**COMPTE RENDU SUCCINCT RELATIF
A LA SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 8 OCTOBRE 2004.**

Serv : D.G.S./AP/PN

URBANISME

POINT 1 – Enquête publique

Le conseil municipal fixe les dates de l'enquête publique relative au déclassement du domaine public dans le domaine privé des parcelles section 12 n° 190 et 192 du 30 septembre 2004 au 29 octobre 2004.

POINT 2 – Transaction immobilière – terrain rue de la Frontière

Le conseil municipal, décide la cession du terrain rue de la Frontière à M et Mme ORLANDO Fabrice au prix de 4 500€ l'are, les frais d'acte et d'arpentage étant à leur charge.

POINT 3 – Création d'une commission de circulation

Le conseil municipal, décide de créer une commission de circulation et nomme les membres suivants :

M. WALSTER Roger, Maire, représenté en cas d'empêchement, par M. SCHÄFER, Oscar 1^{er} adjoint

M. ANSELMIER Bernard

M. CASPAR Gilbert

M. WALLE Léon

M. HAYO Manfred

M. OSTROGORSKI Gérard

M. LIEBGOTT Michel

M. MAGNANI Christophe

M. FEIT Raymond

CADRE DE VIE ET PATRIMOINE COMMUNAL

POINT 4 – Aire de jeux et de loisirs couverte – acte de sous-traitance

Le conseil municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte de sous-traitance de la société SAVO, titulaire du marché avec la société ROC CREATION pour les travaux de dallage en pierre réalisés à l'Aire de Jeux et de Loisirs Couverte.

POINT 5 - Réfection du mur de l'école maternelle la Farandole

Suite aux travaux de réfection du mur de soutènement à l'école maternelle la Farandole réalisés en urgence pendant les vacances, le conseil municipal décide de prendre en charge la dépense y afférente.

POINT 6 – Maisons fleuries 2004

Le conseil municipal, décide d'attribuer aux lauréats du concours des maisons fleuries les prix suivants :

- 60 € aux premiers prix
 - 45 € aux deuxièmes prix
 - 40 € aux troisièmes prix
 - 15 € aux prix d'encouragement.
-

FINANCES ET AFFAIRES ECONOMIQUES

POINT 7 – Assurance risques statutaires du personnel communal

Le conseil municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention relative à l'assurance risques statutaires du personnel communal avec CNP Assurances – DEXIA SOFCAP.

POINT 8 – Contrat d'acquisition de logiciels et de prestations de services

Le conseil municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat avec la société SEGILOG en vue d'assurer la maintenance et le développement des procédures informatiques.

POINT 9 – Demande de subvention

Le conseil municipal décide la prise en de la part résiduelle non prise en compte par l'Etat pour la 4^{ème} année du Contrat Emploi Consolidé de l'Entente Sportive de Petite-Rosselle.

POINT 10 – Révision du loyer d'un logement communal sis 109, rue Gal de Gaulle

Le conseil municipal décide de réviser le montant mensuel du loyer du logement sis 109, rue Gal de Gaulle, suite à des travaux d'investissement.

POINT 11 – Gérance du Foyer Municipal

Le conseil municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer le bail relatif à la gérance du foyer municipal avec Mme HAFFNER née ZIMMERMANN Marie-Claire.

POINT 14 – Acceptation de sommes

Le conseil municipal décide d'accepter le versement de diverses sommes relatives à des remboursements de sinistres.

CULTURE ET FÊTES

POINT 15 – Ecole municipale de musique – achat d'un vibraphone

Le conseil municipal décide l'acquisition d'un vibraphone pour l'école de musique.

POINT 16 – Bulletin municipal

Le conseil municipal décide de prendre en charge le supplément de prix pour l'impression des bulletins municipaux suite à un rajout de pages.

POINT 17 – Bibliothèque municipale, spectacle petite-enfance

Le conseil municipal décide une animation petite-enfance destinée aux élèves des classes maternelles, par une conteuse de la Compagnie Café-Crème les 18 et 19 novembre prochains.

POINT 18 – Contrat Jeunesse et Sports 2004

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer le Contrat Jeunesse et Sports 2004 et de prendre en charge les participations communales.

POINT 19 – Réaménagement du tableau des emplois communaux

Monsieur le Maire décide de réaménager le tableau des emplois communaux en reclassant un agent territorial spécialisé des écoles maternelles sur un poste de travail aménagé au grade d'agent administratif à TNC (33H30 par semaine) et décide la modification de la durée du temps de travail, d'un agent d'entretien qui passe de 28H30 par semaine à 33H30 par semaine.

Le Directeur Général des Services :

Petite-Rosselle, le 13 Octobre 2004
Le Maire :